

DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

3 décembre 2003 de 9 h 00 à 12 h 00
Centre Culturel La Passerelle- Florange

Animateur : **M ANSELIN**
Personne ressource : **M. LANDRAGIN**
Secrétaires : **Mme WAGNAIR**
Melle VALLEJO

QUESTION 16

Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Quelles relations établir entre les parents et les professeurs à l'école ?

En maternelle et jusqu'au 1^{er} cycle, il y a de bons rapports entre les parents et les professeurs des écoles ; une intervention régulière des parents dans les ateliers, les C.D.I. et des activités spécifiques sont organisées avec les parents.

Toutefois, le constat est fait que ce sont toujours les mêmes parents qui viennent et pas forcément ceux qui devraient venir, d'où les questions suivantes :

Comment réconcilier les parents qui ne viennent jamais à l'école ?

Proposer et rechercher d'autres façons d'amener les parents à participer à la vie de l'école.

Mettre en place des habitudes dès l'école maternelle afin d'encourager des contacts, des relations entre parents et enseignants et les poursuivre dès l'entrée en CP.

Impliquer les parents dans des activités périscolaires à leur portée et faire très attention à ce qu'on leur demande pour ne pas les mettre en échec.

Apprentissage des savoirs en 1^{er} cycle :

Sur la question de l'apprentissage fondamental de la lecture en 1^{er} cycle, la collaboration enseignants – parents est regardée en terme de complicité : Chacun doit faire son travail là où il est !

Les professeurs sont là pour apprendre aux enfants à lire, à compter... Ce n'est pas aux parents à intervenir sur tous les apprentissages scolaires.

Mais pour le public présent, les parents sont essentiels car ils ont à suivre leur enfant, s'intéresser à ce qu'il fait, ce qu'il apprend, et surtout lui apporter les bases d'une bonne éducation, intégrant des valeurs sociales et culturelles.

Au sein du milieu familial, cela induit que les parents doivent organiser la vie leur enfant et l'aider dans des choix fondamentaux de vie quotidienne extra-scolaire (programmes de télévision, sorties, lecture, etc)

L'assistance est toutefois d'accord sur l'idée que les parents doivent en permanence s'intéresser à la vie de l'enfant à l'école.

Si l'enfant sent qu'il est suivi, il sera motivé.

En ce sens, plusieurs propositions :

Eclaircir avec les parents ce que l'on attend d'eux pendant la scolarité en matière de co-éducation.

Avec des enfants en difficulté, laisser aux enseignants le soin d'intervenir, notamment sur l'orientation des enfants et établir avec les parents un dialogue sur toute l'année, régulièrement, ce qui évitera des rejets, des incompréhensions.

Laisser le choix aux parents de venir ou non à l'école, surtout lorsque les enfants n'ont pas de problème particulier.

Ne pas hésiter à engager certaines expériences, comme par exemple un marché de Noël où les parents tiennent un atelier et apportent leur savoir-faire.

Disposer de plages de temps pendant les horaires scolaires pour les rencontres parents-enseignants.

Dédramatiser les situations lors des réunions de rentrée. Les enseignants doivent se montrer ouverts et disponibles et ne pas craindre la présence des parents dans l'école.

De même, les parents doivent être rassurés et ne pas ressentir dans l'école les situations d'échec qu'ils ont pu vivre dans leur jeunesse.

Les conditions d'accueil des parents à l'école doivent être revues avec la constitution d'espaces appropriés, agréables, où l'on peut accueillir correctement et sereinement.

Quelles relations établir entre les enseignants et les élèves :

De façon générale, les personnes présentes insistent sur le fait que des règles existent dans l'école, concernant la bonne conduite et le respect de l'autre. Le problème qui se pose est, qu'à l'extérieur de l'école, les règles ne sont plus les mêmes entre copains, dans la famille et dans les quartiers.

Plusieurs propositions émanent de l'assemblée :

Les règles à l'école ne doivent pas être un catalogue d'interdits pour le confort de l'institution ou de l'enseignant.

Il faut que l'enfant participe à la négociation des règles, à leurs mises en forme, car cela aura plus de sens pour lui !

Pour l'élaboration de certaines règles, il n'y a toutefois pas de négociation possible (comme pour le code de la route)

Les règles doivent être les mêmes pour tous et s'appliquer dans le même esprit. La discussion et les débats sur celles-ci doivent aider à la réflexion sur les règles hors de l'école.

En conclusion de cette première partie, une intervention sur le bien fondé de ce débat aboutit à la formulation par l'intervenant de plusieurs propositions, acquiescées par l'assemblée :

Institutionnaliser un temps de concertation avec les familles, en consacrant par exemple certains samedis matins dans l'année à ces rencontres.

Engager un débat permanent sur plusieurs années au sein de l'école plutôt qu'une réflexion ponctuelle pour une loi d'orientation en septembre 2004.

QUESTION 21

Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Sur la polyvalence des fonctions du professeur des écoles, l'assistance se divise dans les débats.

- Certains orateurs soutiennent la nécessité de cette polyvalence de l'enseignant qui doit être capable de posséder une multitude de savoirs et s'adapter.
- D'autres encouragent le décloisonnement avec la création d'une équipe éducative dont des intervenants spécialisés (sports, arts plastiques, musiques, langues vivantes...)

La présence d'intervenants extérieurs payés par les communes fait l'objet d'une question essentielle d'équité puisque toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens pour financer de tels intervenants. Il faudrait que ces personnels soient payés par l'Etat.

Des propositions sont exprimées :

Augmenter le nombre des psychologues scolaires.

C'est la surcharge d'activités des psychologues scolaires qui justifie cette augmentation.

Titulariser les assistants d'éducation remplaçant les aides-éducateurs.

Les aides éducateurs ont répondu à des besoins réels qu'on ne peut ignorer ou balayer : des ateliers risquent d'être supprimés (informatique par exemple)

Construire dans l'école une véritable équipe éducative avec des maîtres enseignants et des maîtres spécialisés.

Intégrer à l'IUFM des cours sur la psychologie de l'enfant.

La formation à l'I.U.F.M. devrait consacrer plus de temps à la place de l'enfant en difficulté.

Confier un travail de tutorat à des enseignants expérimentés, en fin de carrière qui prendraient en charge durant une année entière l'enseignant débutant.

Une proposition est faite aussi sur l'accentuation de la formation pratique du jeune enseignant sur le terrain, avec une piste possible : des stages dans chaque cycle pour les futurs professeurs des écoles et un stage en classe spécialisée.

La constitution d'une équipe éducative reste prioritaire pour toutes les personnes présentes, avec ou sans décroisement des classes pour des activités culturelles.

L'enseignant en ZEP ou en ZUS :

Exerce t-on le même métier lorsque l'on est en Z.E.P. ?

L'intervenant exprime sa conviction qu'il s'agit d'un métier spécifique qui nécessite une formation spécifique et la mise en œuvre d'une organisation particulière de l'enseignement.

Doit-on exercer en Z.E.P. par choix ou par obligation ?

Ce métier d'enseignant doit être identifié avec ses spécificités.

Un lieu de parole pour les enseignants :

Le métier d'enseignant étant principalement un métier de communication, une intervention est faite sur la difficulté de l'exercice de celui-ci. Les enseignants devraient disposer de lieux de parole neutres, sans contrôle d'un intervenant extérieur pour exprimer et analyser certains traumatismes du vécu professionnel.

La généralisation de ce type de lieux, notamment en Z.E.P., peut faire l'objet d'une proposition, mais on devrait pouvoir donner un tel lieu de parole aux enseignants qui le désirent.

Rôle et statut du directeur d'école :

Sur le rôle et le statut du directeur d'école, un constat général des personnes qui s'expriment : beaucoup de responsabilités très lourdes, exercice de tâches complexes, absence de considération, problème de cursus de formation, décharges insuffisantes (il faudrait au moins une journée par semaine)

La proposition faite sur cette question est de faire progresser la fonction du directeur d'école vers un statut de **chef d'établissement**.

Cette évolution implique une responsabilité d'animation d'équipe éducative autour des compétences de chaque enseignant, d'analyse d'un décroisement.

Quelques remarques apportent un bémol à cette orientation :

- Ne pas spécialiser les enseignants.
- Ne pas cloisonner les petites classes car les enfants ont besoin de stabilité.
- Ne pas légiférer sur un sujet mais laisser se développer librement les initiatives dans l'établissement.

Deux interventions diverses doivent être intégrées à ce compte-rendu car elles ont toutes deux fait l'objet d'une intervention vive.

- ⇒ La question de la notation individuelle des professeurs des écoles par l'inspecteur :
Alors que le débat amène les participants à souhaiter le développement d'une équipe éducative dans chaque établissement, l'inspection individuelle devient malsaine puisqu'elle favorise l'individualisme et va à l'encontre du partage des idées dans l'équipe éducative.

- ⇒ La question de l'enseignement en général :
Peut-on redéfinir les métiers de l'école sans redéfinir l'enseignement en général ?

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE CE DEBAT

Les conditions d'accueil des parents à l'école doivent être revues avec la constitution d'espaces appropriés, agréables, où l'on peut accueillir correctement et sereinement.

Disposer de plages de temps pendant les horaires scolaires pour les rencontres parents-enseignants.

Eclaircir avec les parents ce que l'on attend d'eux pendant la scolarité en matière de co-éducation.

Faire progresser la fonction du directeur d'école vers un statut de chef d'établissement.